

## *Ecrivain public & Médiateur*



Ce que nous pouvons faire :

### **✚ Démarches administratives**

- Litiges avec les pouvoirs publics et/ou avec les organismes sociaux, (logement, Caf, Cram, etc...),
- Dossiers de surendettement,
- Litiges de droit public et/ou privé.

### **✚ Courriers professionnels**

- Rédiger un CV,
- Rédiger une lettre de motivation,
- Rédiger une lettre de candidature,
- Litiges avec les employeurs.

### **✚ Initiation et/ou aide informatique**

- Découverte de Windows XP- Vista & 7
- Aide à l'installation (mise à jour),
- Initiation à Word -Excel- Work,
- Gestion des boîtes mails - Outlook,
- Découverte MSN-Skype. Messenger.

Combien ça coûte ?

Devis gratuit et sans engagement

*Soyez le plus précis possible dans votre demande*

*Notre partenaire*



*L'association RAPH est un réseau  
d'entraide et d'accompagnement*

Son but est de promouvoir des démarches et méthodes pédagogiques permettant de mobiliser les ressources humaines pour contribuer à prévenir ou à combattre les problèmes et souffrances d'origines socio-culturelles.

**✚ Dépendance à l'alcool, drogues, et/ou conduites alimentaires,**

**✚ Difficultés individuelles liées au chômage et/ou à la précarité, isolement, etc...**

**✚ Difficultés d'ordres émotionnels et/ou existentiels.**

*Pour joindre le réseau RAPH :*

***Email : [reseau-raph@laposte.net](mailto:reseau-raph@laposte.net)***

***Cabinet conseils en relation d'aide***

***« Pouzeau »***

***11, rue de l'Huillier***

***86600 Saint-Sauvant***

***☎ : 05 49 53 30 76***

***☎ : 05 49 58 03 40***

***Email : [landais.p@orange.fr](mailto:landais.p@orange.fr)***

## *Cabinet conseils en Relation d'Aide*



*Services à la personne*

*\*\*\**

*Aide & soutien  
psychologique*

*\*\**

*Aide administrative  
et/ou sociale*

*\**

***Siret : 344 023 452 00024 - APE 8690F***

***Agrément services à la personne***

***DIRECCTE : N/050210/F/086/S/003***

***Site : <http://www.cabinet-conseils86.com>***

## Le *cabinet conseils* met à votre disposition :

### *Un accueil téléphonique :*

- ✚ L'accueil téléphonique est assuré au moins six jours sur sept, sur une plage horaire d'au moins 2 heures par jour.
  - Du lundi au samedi de 10h00 à 11h00 et/ou de 14h00 à 15h00.
- ✚ Nous sommes à l'écoute de toutes vos attentes et /ou demandes d'aide.
- ✚ La prise de contact téléphonique nous permettra d'analyser vos besoins afin de pouvoir vous proposer une aide personnalisée.
- ✚ Notre *cabinet conseils* est affilié à une charte de confidentialité (consultable sur demande).
- ✚ Pour les personnes ayant déjà souscrit un contrat de prestations, elles peuvent utiliser ce service téléphonique en cas d'urgence en n'oubliant pas de communiquer leur référence contrat.

*N'hésitez pas, appelez nous !*



05 49 58 03 40

## L'aide à la personne

### *Notre équipe vise à :*

- ✚ Aider des personnes en situation de dépendance.
- ✚ Répondre aux besoins liés à l'isolement des personnes en milieu rural.
- ✚ Apporter une aide et une présence non directive aux personnes esseulées.
- ✚ Pérenniser le maintien à domicile pour les personnes âgées et/ou dépendantes.
- ✚ Proposer un service personnalisé, répondant à des besoins spécifiques et personnels, et ceci en apportant une présence *pour* :
  - Ecouter, partager, échanger,
  - Faire la lecture,
  - Créer et/ou recréer des activités occupationnelles,
  - Stimuler et sensibiliser au maintien de l'autonomie.

*Notre mission n'a pas pour but de concurrencer les services d'aide à la personne qui œuvrent déjà dans ce domaine.*

\*\*\*

*Nous proposons un service d'aide et d'accompagnement à la vie sociale, culturelle et existentielle !*

## Les modalités

### *L'offre de services :*

- ✚ Le *cabinet conseils* met à la disposition des bénéficiaires un document écrit contenant le détail des prestations de services proposées.
- ✚ Ce document doit être parfaitement lisible pour le ou la bénéficiaire de la prestation.
- ✚ Il précise, en outre, les moyens de financement possibles et les démarches à effectuer ainsi que les cas de recours en cas de litige.
- ✚ À la demande du bénéficiaire de la prestation ou dès lors que la prestation correspond à un nombre d'heures dépassant 15 heures par mois, un devis gratuit est établi, (celui-ci devra énumérer les prestations, les services et les tâches qui seront réalisés).
- ✚ L'offre de service peut être élaborée en fonction des besoins spécifiques du bénéficiaire de la prestation :
  - *soit* à partir d'un plan d'aide déjà élaboré par des équipes spécialisées (en tenant compte des consignes du médecin par exemple),
  - *soit* à partir d'une évaluation établie par le psychologue du cabinet conseils.

*Notre cabinet accepte le CESU (Chèque Emploi Service Universel)*

